

URBANISME

Opération Jeanne Hachette/Marat/Voltaire

Compte-rendu annuel 2008 du concessionnaire SADEV 94

EXPOSE DES MOTIFS

La restructuration urbaine et commerciale du centre Jeanne Hachette-Marat-Voltaire a fait l'objet d'une convention publique d'aménagement avec la SADEV 94, approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 22 janvier 2004.

En application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, la convention d'aménagement fait obligation en son article 17 à la SADEV 94 de soumettre à l'examen de la collectivité le compte-rendu annuel comportant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie actualisés.

Vous trouverez ci-après l'état des dépenses et recettes, le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie arrêtés au 31 décembre 2008.

Le bilan financier, équilibré en dépenses et recettes à 18 072 695 € TTC, nécessite une participation de la Ville à hauteur de 2 085 369,52 €, une cession de locaux d'une valeur de 2 674 606,50 €, et 724 273,19 € de subventions à solliciter.

▪ **Les dépenses** réalisées sur l'exercice 2008 s'élèvent à 61 914,48 € TTC sur les postes suivants :

- des acquisitions de lots pour un montant de 18 426,13 €,
- des études pour un montant de 19 154 €,
- impôts et assurances pour un montant de 40 225,82 €,
- des frais divers pour un montant de 324,53 €,
- TVA pour un montant de -16 216 €.

▪ **Les recettes** réalisées dans l'année sont de 63,24 € TTC en produits de gestion.

▪ **Le reste à réaliser** : en 2009, la SADEV 94 et son nouveau maître d'œuvre présenteront un nouveau projet de restructuration et un nouveau bilan. Une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera lancée à l'issue de la validation du projet.

Sur la base du bilan actuel, il reste à réaliser, en dépenses TTC :

- études : 68 048,39 €,
- acquisitions : 3 803 978,88 €,
- mise en état des sols : 377 465,97 €,
- travaux : 2 448 607,35 €,
- travaux de construction : 4 054 003,46 €,
- honoraires techniques : 93 273,59 €,
- impôts et assurances : 303 182,81 €,

- rémunération concession : 24 500 €,
- gestion locative : 155 865,12 €,
- commercialisation : 117 184,08 €,
- frais divers : 1882,31 €,
- frais financiers : 572 023,11 €,
- rémunération société : 699,995 €,
- remboursements financements : 3 937 402 €,
- TVA : taxes et divers : 752 072,99 €.

En recettes TTC :

- charges foncières : 7 785 960 €,
- cession collectivités : 2 674 606,50 €,
- subventions : 724 273,19 €,
- participations : 2 085 369,52 €,
- produits de gestion : 318 522,49 €,
- moyens de financement : 3 500 000 €,
- subventions : 546 475 €.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le compte-rendu annuel 2008 de la SADEV 94 relatif à l'opération Jeanne Hachette/ Marat/Voltaire.

P.J. : compte-rendu annuel 2008 de la SADEV 94.

URBANISME

Opération Jeanne Hachette/Marat/Voltaire

Compte-rendu annuel 2008 du concessionnaire SADEV 94

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1523-2,

vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.300-5,

vu la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,

vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et ses décrets d'application,

vu sa délibération en date du 22 janvier 2004 approuvant la convention publique d'aménagement entre la Ville et la SADEV 94 dans le cadre de l'opération de restructuration du centre Jeanne Hachette/Marat/Voltaire,

vu le compte-rendu annuel présenté par la SADEV 94, comportant l'état des dépenses et recettes arrêté au 31 décembre 2008, le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie, ci-annexé,

DELIBERE

(par 39 voix pour, 4 voix contre)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2008 présenté par la SADEV 94 relatif à l'opération Jeanne Hachette/Marat/Voltaire, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 NOVEMBRE 2009